

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2013

Absents ayant donné pouvoir : Nathalie AKERMANN, Francette LELOUP, Francis MILLERAND, Charlène GIROIR, Bruno SAMZUN

Absents : Bruno NICOULEAU, Jacky GRANDILLON, Maryse EUSOP, Mariane LUQUÉ, Claudine CERVO

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour. Puis Madame BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2013.

Monsieur MONBEIG transmet différentes remarques formulées par Monsieur SAMZUN :

1°) A la page 1 du compte rendu, il est écrit en ce qui concerne la Maison des Initiatives et des Services : "Monsieur SAMZUN estime qu'il faut que ce soit une opération blanche. Monsieur SAMZUN est sûr de ne pas avoir dit ça." Monsieur SAMZUN demande que soit rajouté : "Il soutient qu'il a dit que le loyer devait intégrer les coûts d'acquisition, d'amortissement et de fonctionnement pour arriver à une opération blanche".

2°) A la page 4 du compte-rendu, il est écrit au sujet du bâtiment de l'aire de carénage du port de plaisance : "Monsieur SAMZUN estime qu'il aurait peut-être fallu prévoir dans le cahier des charges qu'une seule entreprise réponde à tous les lots". Monsieur SAMZUN demande que soit écrit : "Monsieur SAMZUN estime qu'il aurait mieux valu ne pas lotir".

3°) A la page 7 du compte-rendu, concernant l'aide accordée à un étudiant, il est écrit : " Monsieur SAMZUN souligne qu'il n'y a pas d'aide du Conseil général ni du Conseil régional. La commune n'a pas à financer un projet personnel". Il souhaite que soit ajouté : "car cet étudiant n'est pas boursier".

Monsieur le maire souligne que c'est lui qui avait fait cette remarque. Toutefois, il veut bien l'ajouter.

Madame BALLOTEAU lit ce qu'elle a écrit au sujet du bâtiment du port de plaisance dans le registre tenu par le secrétaire de séance et qui a été dit par Monsieur SAMZUN : "Aurait-on pu imaginer un lot unique car diviser les lots augmente les lots".

Après ces remarques et les corrections apportées, le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

➤ ECOLES

- A l'unanimité :

- Il est émis un avis favorable sur le marché de transport des élèves des écoles maternelle et élémentaire à passer avec la Société KEOLIS Littoral dans les conditions suivantes :

⇒ desserte écoles maternelle et élémentaire lundi, mardi, jeudi, vendredi	102,00 € HT
⇒ desserte écoles maternelle et élémentaire mercredi	104,00 € HT
⇒ desserte piscine	52,00 € HT

Monsieur MONBEIG s'étonne du prix de 104,00 € pour la desserte le mercredi.

Monsieur DESHAYES souligne que le trajet est plus long car le transport scolaire amène les enfants à Marennes Plage, au centre de loisirs.

Monsieur le maire comprend la remarque de Monsieur MONBEIG et fait observer que KEOLIS Littoral est la seule société de transport à avoir présenté une offre, ce qui limite la concurrence.

- Il est fixé les tarifs par carte de la restauration et de la garderie scolaires comme suit :

⇒ restauration scolaire - carte de 8 repas

- école maternelle 17,60 € (soit 2,20 € x 8)
- école élémentaire 21,20 € (soit 2,65 € x 8)

⇒ garderie scolaire - carte de 20 cases

- un enfant 21,00 €
- pour chaque enfant supplémentaire..... 10,50 €

➤ COOPERATION INTERCOMMUNALE

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur la proposition de nouvelle répartition des sièges des communes au sein du conseil communautaire à l'issue du prochain scrutin électoral de 2014, soit :

Communes	Population municipale INSEE 01/01/2013	Nombre de sièges
Saint-Sornin	296 habitants	2
Hiers-Brouage	655 habitants	2
Nieulle-sur-Seudre	1 127 habitants	3
Saint-Just-Luzac	1 871 habitants	4
Le Gua	2 053 habitants	4
Bourcefranc-Le Chapus	3 381 habitants	6
Marennes	5 607 habitants	10

Monsieur le maire informe qu'un accord a été recherché au sein du conseil communautaire pour cette répartition de sièges. Hiers-Brouage aurait pu n'avoir pas exemple qu'un seul siège ; Marennes aurait dû en avoir douze en fonction du seul critère de population.

Monsieur MONBEIG demande; lorsqu'un maire ne veut pas siéger au sein du conseil communautaire, s'il peut démissionner.

Monsieur le maire informe que c'est tout à fait possible. C'est le suivant de liste qui siège. Il n'y a plus de suppléant.

➤ FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché de fourniture d'une remorque à passer avec la Société TARDY SAS, pour le prix de 3 755,02 € HT soit 4 491,00 € TTC.

➤ COMPTABILITE - FINANCES

- A l'unanimité :

- Il est procédé à un virement de crédit de 2 500,00 € de l'article 2112 - terrains de voirie - opérations non individualisées à l'article 1641 - emprunt - opérations financières.
- Il est amorti de façon linéaire les biens mobiliers récemment acquis par la commune selon des durées diverses, pour un montant total de 50 589,05 € TTC.

➤ PORT DE PLAISANCE

- A l'unanimité :

- Il est procédé à un virement de crédit de de 123 600,00 € de l'article 21811 - acquisition à l'article 2315 - installations techniques, en vue de l'installation de la grue dans le cadre des travaux de l'aire de carénage et de grutage.
- Il est amorti de façon linéaire les biens mobiliers récemment acquis par le port de plaisance selon des durées diverses, pour un montant total de 5 900,00 € TTC.

➤ **PORT OSTREICOLE**

- A l'unanimité, il est loué les anciennes cabanes ostréicoles BOINOT et BENARD, situées au port ostréicole, au prix de 1 000,00 € par an, étant précisé que le montant de la location sera versé pendant cinq ans sur le budget de la commune, cette dernière ayant acheté les cabanes.

Monsieur DESHAYES précise qu'au terme des cinq ans, le montant de la location sera reversé dans le budget du port ostréicole.

Monsieur MONBEIG demande si les cabanes ont été retapées avant d'être louées.

Monsieur DESHAYES informe que des travaux de remise en état des ouvrants ont été réalisés. Par ailleurs, dans le contrat de location, il sera prévu que le locataire doit maintenir la cabane en bon état.

Monsieur MONBEIG note qu'en règle générale, l'intérieur est à la charge du locataire, l'extérieur étant à la charge du propriétaire.

Monsieur DESHAYES souligne que la commune a réalisé quelques travaux.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- A l'unanimité, il est procédé au remboursement des frais de déplacement de l'adjoint chargé de l'urbanisme, de la voirie et des travaux pour un montant de 68,40 €.

➤ **INFORMATIONS**

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- le vernissage de l'exposition LOGAN à la galerie municipale aura lieu le 6 août prochain ;
- la rue Dubois-Meynardie a été réouverte à la circulation le 22 juillet.
- les travaux de la rue située entre le port de plaisance et le jardin public sont terminés depuis la semaine dernière, avec la création d'un escalier ;
- monsieur le maire tient à remercier les adjoints qui ont organisé la soirée des vieux gréements.

La séance est levée à 20 h 48.